



Communiqué de presse

Date 09.09.2024

Mise en garde publique : risque d'ingestion et de blessure avec le jouet « Boules magnétiques »

Dans le cadre d'une campagne cantonale, le Service de la consommation et des affaires vétérinaires de Genève a constaté des défauts de sécurité sur le jouet « Boules magnétiques 216 powerful rare earth magnets ». Un risque pour la santé ne pouvant être exclu, l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) recommande de ne pas utiliser ce jouet. Migros a immédiatement retiré le produit de ses rayons et ordonné un rappel.

En quoi ce produit peut-il être dangereux ?

L'intensité du champ magnétique mesuré pour ce produit dépasse la valeur maximale définie, raison pour laquelle les boules sont fortement aimantées les unes aux autres. De plus, les aimants sont très petits et peuvent facilement être avalés. L'ingestion de deux aimants ou plus fait courir un grave risque de blessure de l'intestin (perforation intestinale), qui pourrait avoir une issue fatale.

Quel produit est concerné ?

Produit, marque : boules magnétiques, 216 powerful rare earth magnets

Code EAN : 748970300000

Points de vente : filiales Migros et boutique en ligne Migros



Que doivent faire les consommateurs concernés ?

L'OSAV recommande à la population de ne pas utiliser ce produit.

Adresse pour l'envoi de questions :

Consommateurs :

Office fédéral de la sécurité alimentaire et des
affaires vétérinaires OSAV
Communication de la clientèle
Tél. +41 58 463 30 33
info@blv.admin.ch

Journalistes :

Office fédéral de la sécurité alimentaire et des
affaires vétérinaires (OSAV) Service médias
Tél. +41 58 463 78 98
media@blv.admin.ch

Département responsable :

Département fédéral de l'intérieur DFI